

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 20 JUIN 2023**

Publiée sur le site Internet de la Ville : 27 juin 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 juin 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

**Secrétaire de séance :** M. Albert YOGO

**Membres présents :** 29

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, M. Grégory BRUNET, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Stéphanie VELLA, Madame Nesrine MECHKAR

**Membres ayant donnés pouvoir :** 10

Mme Marion CARRIER pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE  
Mme Isabelle DA SILVA pouvoir à Mme Evelyne BRUNET  
Mme Muriel ROBIC pouvoir à Mme Martine CHAREYRE  
Mme Anne-Lise LANSIQUE pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD  
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Françoise KIRASSIAN  
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Stevens BOBI  
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Linda TABTE  
M. Rémi COURT pouvoir à Madame Nesrine MECHKAR  
Madame Claire DURAND MOREL pouvoir à M. Hervé THIBAUD  
Monsieur Filipe GALVAO pouvoir à Mme Anne-Laure BADIN

**Membres absents:** 4

M. Djamel BOUDEBIBAH, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Lucile MOREL

**Membres ne prenant pas part au vote :** 3

M. Marc DUBIEF, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, M. Tarik EZ ZAJJARI

**Délibération n°20230620DEL16**

**VIE ASSOCIATIVE**

**Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) Louis Aragon - Approbation d'objectifs 2023 et attribution d'une subvention d'équipement**

**RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses compétences, la Commune de Bron apporte son soutien financier et matériel aux associations opérant sur son territoire dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général et qui participent à son développement. Elle soutient les initiatives et les projets formulés par les associations dans leurs demandes de subventions et les accompagne financièrement dans la réalisation de leurs projets et actions.

Par la délibération n° 20221214DEL32 du 14 décembre 2022, le Conseil Municipal a autorisé la signature de la convention d'objectifs 2023, entre la commune et l'Association Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) Louis Aragon, pour le versement d'une subvention de fonctionnement de 540 970 €. Cette convention a été signée, le 5 janvier 2023, pour une durée d'un an.

Considérant que dans le cadre de la réhabilitation et de la restructuration de la MJC Louis Aragon un investissement est nécessaire pour le renouvellement d'équipements afin d'assurer le fonctionnement et le bon déroulement des activités, il est proposé d'attribuer une subvention complémentaire :

|                             |          |
|-----------------------------|----------|
| Subvention d'investissement | 40 000 € |
|-----------------------------|----------|

Il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter le montant de la subvention d'investissement 2023 à l'Association Maison des Jeunes et de la Culture Louis Aragon, d'approuver l'Avenant n° 1 à la convention d'objectifs annexé à la présente délibération, et d'autoriser son versement selon les critères spécifiques aux subventions d'investissement.

La contribution financière de la Ville mentionnée ci-dessus sera versée en une seule fois après la réception des justificatifs des paiements effectués par l'association pour la réalisation de l'investissement prévu dans le dossier de demande de subvention déposé à la Ville (factures acquittées).

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2023, d'une subvention d'investissement de 40 000 € à l'Association Maison des Jeunes et de la Culture Louis Aragon et les modalités de versement présentés,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

**Le Maire,**

**Jérémie BREAUD**